

Procès-verbal des votes
Du Conseil Communal de Sanem
De la séance publique
Du vendredi, 16 décembre 2005

début: 18h00
fin: 19h30

Présents:

M. Engel Georges, président

Mme Asselborn-Bintz Simone, Mme Cecchetti Myriam, M. Conter Raymond, M. Marco Goelhausen, M. Hoffmann Armand, Mme Morgenthaler Nathalie, M. Lorang Mike, M. Piscitelli José, Mme Reuter-Angelsberg Dagmar, Mme Reuter-Bauler Carine, M. Rings Robert, M. Schroeder Nico, M. Sunnen Fred.

M. Theisen Luc, secrétaire communal.

Absent(s): M. Anen Guy

Premier votant: M. Rings Robert

1. Correspondance et Informations.

PROJETS

2. Projet définitif concernant la mise en conformité d'un ascenseur et de deux monte-charges dans les ateliers communaux à Belvaux. Devis estimatif: 32.000,- € TTC (Article: 3/0134/6111).

Vote unanime.

OFFICE SOCIAL

3. Approbation du budget rectifié de l'année 2005 de l'office social et du budget de l'année 2006 de l'office social.

Vote unanime.

4. Renouvellement d'un cinquième du bureau de l'office social.

Proposition du bureau de l'office social et du collège échevinal: M. Raymond Ceccotto de Soleuvre.

Vote unanime.

DIVERS

5. Approbation d'une motion présentée par le collège échevinal concernant le développement du site Belval-Ouest et notamment au sujet de l'implantation de deux facultés universitaires et des espaces bibliothécaires y afférents.

MOTION:

Développement de la friche Esch-Belval; implantation d'une partie de l'université

Le conseil communal,

Vu la motion présentée par le collège des bourgmestre et échevins au sujet du développement du site Belval-Ouest et notamment au sujet de l'implantation de deux facultés universitaires et des espaces bibliothécaires y afférents;

Après discussion,

approuve

la motion suivante:

«Le Conseil communal de Sanem

- Saluant la volonté du Gouvernement de développer une université spécialisée dans notre pays «alliant recherche et enseignement, de taille réduite et à rayonnement international»;

- Soulignant l'importance de synergies entre l'université, les centres de recherche publics et les milieux économiques et sociaux;

- Partageant la conviction du Gouvernement qu'un espace d'enseignement supérieur et de recherche dynamique et innovateur contribue à la compétitivité de l'économie nationale;

- Considérant la déclaration gouvernementale de construire la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation sur la terrasse des hauts fourneaux de la friche Belval-Ouest;

- Rappelant que cette Cité regroupera les activités de la Faculté des Sciences, de la Technologie et de la Communication ainsi que les activités de différents centres de recherche publics avec pour objectif la création d'un campus technologique;

- Considérant la nécessité de disposer d'un terrain cohérent pouvant accueillir les deux facultés restantes tout en respectant les critères temps, économie et développement durable;

- Considérant le dossier d'expertise préparé par un groupe de travail composé de représentants des Ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, des Travaux publics, de l'Intérieur, de l'Aménagement du Territoire, de la Ville de Luxembourg, de la Commission des loyers et du Recteur de l'Université du Luxembourg transmis aux membres de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Culture le 29 novembre 2005;

- Partageant les considérations préliminaires de ce groupe quant à l'organisation et la programmation de l'Université, mais également quant à l'accessibilité du site, son potentiel pour un développement ultérieur, son impact financier ainsi que son axe temporel de disponibilité dans une échéance maximale de cinq ans;

- Considérant la proposition de décision du Gouvernement, sur base de l'analyse et du dossier soumis par le groupe de travail, d'implanter deux facultés sur le site de Belval-Ouest, à savoir la Faculté des Sciences, de la Technologie et de la Communication ainsi que la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Education;

- Rappelant que l'Etat s'est déjà porté acquéreur d'un ensemble foncier de 27,34 ha sur le site de Belval-Ouest et que des surfaces potentielles d'extension sont largement disponibles et que l'implantation future d'une partie importante de l'Université est au cœur de ce projet-phare du Gouvernement;

- Rappelant que l'Etat s'est porté acquéreur de l'actuel CIPA de la commune de Sanem en vue d'y loger environ 80 étudiants de l'Université de Luxembourg (compromis de vente du 25.01.2005, approbation du conseil communal de Sanem du 14.03.2005 et approbation ministérielle du 09.05.2005);

- Encourageant le Gouvernement dans sa politique de décentralisation;

- Insistant sur le fait que seule l'implantation de la Faculté des Sciences ne permettrait pas de créer une masse critique suffisante d'étudiants pour développer une université de qualité avec une vraie atmosphère de «campus»;

- Rappelant la volonté politique des élus de la commune de Sanem de contribuer activement à la mise en place d'un nouveau pilier économique autour de la future Université au sud du pays;

et soutient la décision du Gouvernement

d'implanter les deux facultés universitaires susmentionnées et les espaces bibliothécaires y afférents sur le site Belval-Ouest.»

Vote unanime.

6. Statuts.

Prise de connaissance.

7. Règlements de circulation.

néant

8. Questions et divers.

FINANCES

9. Présentation du budget rectifié de l'année 2005.

10. Présentation du budget de l'année 2006.

Belvaux, le 16 décembre 2005.